



Distr.
LIMITÉE

T/COM.11/L.71/Add.1
29 avril 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. HAGI OMAR ANBURE
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Traduit de l'italien

UNIONE DIFESA DELLA SOMALIA
MOGADISCIO

Mogadiscio, le 11 avril 1953

Au chef du Service des affaires intérieures
(Administration sous tutelle de la Somalie)

MOGADISCIO

Copie à : S.E. l'Administrateur de la Somalie
Le Conseil consultatif des Nations Unies

MOGADISCIO

MOGADISCIO

Nous avons pris connaissance de la lettre N° 52.696 en date du 25 mars 1953, en réponse à l'exposé que nous avons adressé, le 9 mars 1953, à S.E. l'Administrateur,

Vous justifiez le fait qu'aucune suite n'a été donnée à notre lettre en affirmant que plusieurs phrases de cette lettre étaient injurieuses pour les autorités religieuses et judiciaires.

Nous contestons de la façon la plus formelle le bien-fondé de cette affirmation. Nous croyons qu'il ne s'agit que d'un prétexte pour ne pas publier

notre lettre. C'est là une infraction à la liberté de parole et à la liberté de la presse. Les autorités qui se seraient formalisées de nos paroles pouvaient recourir à la loi pour se défendre; l'Administration ne peut pas et ne doit pas intervenir. Sinon, on créerait deux catégories de citoyens : ceux qui sont libres de dire et écrire ce qu'ils désirent et ceux qui se voient refuser cette possibilité. Or, ce n'est pas cela la démocratie, ce n'est pas cela la liberté et l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Vous savez parfaitement que notre lettre ne contenait que la vérité et que c'est là la seule chose qu'on nous reproche.

Nous considérons que cette attitude est contraire à la liberté de la presse et la liberté de conscience et nous vous demandons de rétablir cette liberté.

LE REPRESENTANT DU PEUPLE RER HAMA

(HAGI OMAR ANBURE)

Président de l'Unione Difesa della Somalia